

Journal de Roubaix

Quarante-huitième année. — N° 360.

Directeur-proprétaire : ALFRED REBOUX

SAMEDI 26 DECEMBRE 1903.

TARIF D'ABONNEMENTS

Roubaix-Tourcoing, le Nord et les Départements (limitrophes) : 5 francs l'an. Les autres Départements et l'Étranger le port en sus. Agence particulière à Paris, 26, rue Feytaud.

5 Centimes

BUREAUX ET RÉDACTION : ROUBAIX : 71, Grande-Rue ; TOURCOING : 5, rue Carnot

5 Centimes

ABONNEMENTS & ANNONCES

A Roubaix : Aux bureaux du Journal, Grande-Rue, 71. A Tourcoing : Aux bureaux du Journal, rue Carnot, 5. A Paris et à Bruxelles : Chez M. Henri Lefevre, rue de la Station, dans les agences de publicité. En vente à Paris dans toutes les Bibliothèques des gares et dans les principales kiosques.

CHRONIQUE

La bûche de Noël

La porte de l'église s'ouvrit toute grande comme un trou lumineux dans la nuit sombre : les cierges brûlaient encore sur l'autel, l'encens fumait, les derniers accords des cantiques vibraient dans l'air.

La foule des fidèles se pressait sous le porche; avouglés par le brusque passage de la lumière à l'obscurité, ils s'appelaient, cherchaient à se reconnaître, et les voix joyeuses se répondaient. Bientôt tout s'apaisa et la lune, sortant d'un nuage, éclaira chaque famille regagnant par petits groupes les logis, où attendait le gai réveil de la bûche de Noël.

Il ne resta qu'une pauvre vieille au chef branlant, à la démarche hésitante, qui lentement descendit les degrés et, toute seule, s'en alla vers sa chambre... où personne ne l'attendait plus. Bien enveloppée dans sa mante brune, la tête enfouie sous sa capuce, elle se hâta à petits pas, s'arrêtant seulement pour secouer la neige qui s'amusait à ses sabots, et reprenant ensuite péniblement sa marche, non sans un soupir de regret et un regard d'envie pour les maisons qui l'une après l'autre s'illuminaient sur son passage et retentissaient de rires joyeux.

Combien de fois avait-elle suivi cette route par cette même nuit de Noël : fillette innocente, riieuse jeune fille, épouse heureuse au bras de son mari, mère bénie entourée de ses enfants, aïeule en cheveux blancs, tenant par la main son dernier petit-fils, qui la consolait de ses deuils et comblait les vides creusés autour d'elle par la mort!

Et de grosses larmes coulaient lentement sur le visage ridé de la pauvre vieille, au souvenir de ses joies envolées, et elle répétait mentalement sa fervente prière déposée tout à l'heure au pied de la Crèche...

« Mon doux Jésus, faites-moi la grâce que ce soit mon dernier Noël loin de ceux que j'ai aimés! »

La mère Lausanne avait quatre-vingts ans, mais à Pâques fleuries on ne lui en eût pas donné plus de soixante. Droite comme un I, allante et agissante comme une jeunesse, elle semblait un chêne vigoureux que le temps, ce rude bûcheron, ne parvenait pas à abattre.

Pourtant les veines et les soucis ne lui avaient pas fait faute; elle avait survécu à son mari, à ses six enfants, et, de toute sa lignée, il ne lui était resté qu'un seul petit-fils, orphelin dès le berceau, dont elle était devenue le père et la mère.

« Malgré son grand âge elle avait accepté avec joie cette lourde charge, travaillant ferme tout ce que le petit ne manquait de rien, et ne se ménageant ni les privations, ni les fatigues. Au seuil du tombeau, elle était devenue jeune, gaie, souriante, pour ne pas assombrir ce berceau, et elle entourait l'enfant d'un si vif amour, d'une si chaude tendresse qu'il ne pouvait sentir ce qui lui manquait. Elle était tout pour lui, mais aussi il était tout pour elle; son regard bleu lui mettait le ciel dans le cœur, et son rire argentin lui mettait la sourire aux lèvres. »

« Il était si beau et si bon son petit Noël (on l'avait ainsi nommé parce qu'il était né le même jour que l'Enfant Dieu) avec ses bonnes joues roses, son teint vermeil, ses cheveux frisés! Et si affectueux, si tendre pour sa grand-mère! Lorsqu'il courait pieds nus sur le galest, c'était pour elle le plus beau coquillage, la plus brillante étoile de mer. Lorsque plus tard, devenu grand, il faisait une grande pêche, toujours il rapportait quelque présent à la mère : un fichu à ramages, une capuce bien chaude; et il la promenait fièrement à son bras. »

« Il était si fort, si hardi! Trop, hélas! Et un jour de gros temps, sa barque de pêche avait disparu au plus terrible de la tempête et n'était pas revenue au port. »

« Il y avait six mois de cela et, en ces six mois, la mère Lausanne avait vieilli de vingt ans : sa force était partie, sa taille, si droite, s'était courbée, et ses yeux, si vifs, s'étaient éteints dans les larmes. Et ce soir-là surtout, elle se sentait bien triste, bien lasse, elle s'appuyait péniblement sur son bâton et ses jambes lui semblaient lourdes... lourdes... »

« En pénétrant dans sa chambre vide et désolée, son cœur se serra : c'était le premier Noël qu'elle passait sans son pauvre petit gars. Elle alluma sa chandelle et promena sa lueur fumeuse autour de la pièce. Un lit à rideaux de serge verte, une grande armoire, un coucou, une table, deux chaises de paille en formaient tout l'ameublement. »

« Sur le manteau de la vaste cheminée, une image de première communion encadrée, un bateau grossièrement taillé dans un morceau de bois, chef d'œuvre du petit-fils, et des fleurs dedans, rapportées de quelque pèlerinage. Il faisait très froid : la mère Lausanne entra dans le fournil pour chercher une brassée de bois. Ses yeux s'arrêtèrent sur une bûche énorme, mise à part dans un coin. « Celle-ci, ce sera la bûche de Noël, avait dit le garçon en rentrant la provision : ça sera une vraie flambee, grand-mère, j'en ai tout mon poids à la porter. »

« Hélas! pauvre Noël! il était maintenant au fond de la mer, si froide, l'aïeule était seule, et la bûche de Noël ne les réchauffait ni l'un, ni l'autre... La bonne femme jeta son fagot sur le foyer et bientôt une flamme claire monta dans la haute cheminée. »

« Alors la grand-mère s'assit au coin de lâtre, tendit ses mains vers la feu, et les souvenirs se présentèrent en foule devant elle. Elle revoyait son Noël tout petit, assis gravement sur son escabeau, regardant avec un respect naïf se consumer la grosse bûche, qui lui semblait une chose mystérieuse et sainte, écou-

tant les pieuses légendes où toujours elle jouait un rôle; puis, plus grand, cherchant à lire dans l'ardent brasier leur destinée future, imaginant des aventures extraordinaires qui faisaient trembler la bonne vieille de grands voyages, des naufrages, des trésors, et toujours il revenait la surprendre, une nuit de Noël... »

« Car, voyez-vous grand-mère, tant que vous serez de ce monde, nous nous chaufferons à la même bûche de Noël. »

Sous l'influence de la bonne chaleur qui pénétrait ses membres glacés, la mère Lausanne éprouvait une sensation de bien-être et, fermant les yeux, elle s'assoupit doucement. Combien dormit-elle ainsi! Longtemps sans doute. Elle se réveilla avec la crainte de s'être refroidi près de son feu éteint. Mais non, la flamme illuminait la chambre et...

« Ça n'est pas possible!... Non! Si!... La bonne vieille se frotta les yeux. Sur les lourds chenets de fonte, une bûche énorme, invraisemblable, est majestueusement posée. « C'est un rêve, bien sûr! »

Et, pour s'en assurer, elle frappe le bois de son sabot et en fait jaillir une pluie d'étincelles. « Mais c'est que je la reconnais... c'est celle de mon garçon... voilà la grosse bosse et l'encoche qu'il avait faite avec sa hache. Jésus-Christ! comment est-elle venue là! »

Un voisin! Elle l'aurait entendu entrer. Et puis qui donc penserait à elle, à cette heure où tout le monde se réjouit en famille! Alors, quoi! Elle se retourne. En voilà bien une autre! La table est mise avec deux couverts, le verre de Noël en face du sien, près de son assiette de fienteuse, sur laquelle est peint un trois-mâts jaune et vert.

« Sainte mère de Dieu! c'est un miracle! Mais déjà deux bras l'enveloppent, elle est serrée contre la poitrine d'un robuste matelot, c'est lui, son Noël! Il l'embrasse et elle rit, et elle pleure, et son pauvre visage ridé disparaît presque dans l'épaisse barbe noire du jeune homme. »

« C'est donc toi!... tu n'es donc pas mort! — Je viens fêter mon saint patron avec vous, ma bonne mère. — Mon pauvre enfant! tu m'avais bien dit que tu ne me laisserais jamais seule, la nuit de Noël. J'avais tant de chagrin, j'étais si triste de mourir seule dans mon coin! — Soyez tranquille, grand-mère, nous ne nous quitterons plus. — Pour ça, il le faudra bien, mon petit Noël: je suis vieille, et je ne tarderai plus à rejoindre les miens, mais tu me fermerez les yeux, mon bon garçon, et je suis contente. »

« Ils se sont mis à table; pendant que sa grand-mère le dévore des yeux, Noël a versé le cidre mousseux dans les verres. « A votre santé, ma bonne mère! — A la tienne, mon enfant, et à la mémoire de ceux qui ne sont plus. » ajoute la bonne vieille avec recueillement. Et, de tous les coins de la chambre, surgissent les ombres de ceux qu'elle a évoqués et tous semblent lui sourire et lui répondre. En même temps, la bûche de Noël se fend par le milieu avec un grand fracas, une gerbe d'étincelles s'élève comme un feu d'artifice et retombe en poudre d'or et de rubis, illuminant toute la pièce. »

« Le lendemain quand les voisins inquiets entrèrent chez la mère Lausanne, ils la trouvèrent assise près de l'âtre, les mains jointes, le visage calme et souriant; elle semblait dormir, mais la mort avait mis sur ses traits son expression auguste. La vieille grand-mère avait réellement fêté Noël avec son petit-fils. »

Arthur DOURLIAC.

INFORMATIONS

Un arbre de Noël à l'Elysée
Paris, 24 décembre. — Petite fête intime cet après-midi, à l'Elysée. Mme Loubet, comme les années précédentes, a procédé à la distribution des cadeaux de Noël aux enfants des fonctionnaires, petits employés et du petit personnel de la Présidence de la République. Les enfants étaient réunis en cercle autour d'un immense arbre de Noël. Quand le moment de la distribution est arrivé, tous les jeunes visages ont rayonné de joie franche, et c'était là, certes, le meilleur témoignage que pouvait recevoir la générosité de Mme Loubet.

Un don à l'Institut
Paris, 24 décembre. — M. Jacques Siegfried vient de faire don à l'Institut de son superbe château de Langéas.

Les livres de l'abbé Loisy
L'Agence Havas reçoit de Rome la dépêche suivante : « Rome, 24 décembre. La congrégation de l'Index a promulgué un décret condamnant les livres suivants de M. l'abbé Loisy : *La Religion d'Israël*, *Évangile et Église*, *Avant d'un petit livre*, *Études évangéliques*, *Le Quatrième Évangile*. »

Les laïcisations dans la marine
Paris, 24 décembre. — Le Journal des Débats reçoit de Brest une dépêche disant que l'on va sans doute procéder sous peu à la laïcisation de l'Asile de l'Impératrice et de l'établissement des Pupilles. Un haut fonctionnaire du ministère de la marine est venu faire une enquête dans ce but, mais, en même temps, il a enquêté sur des plaintes adressées — directement toujours — rue Royale par les infirmiers qui ont remplacé les Sœurs de l'Hoëpie maritime. Ces hommes se plaignent d'avoir trop de travail.

Le général de Cornulier-Lucinière
Paris, 24 décembre. — Le Gaulois annonce que la Commission d'enquête, appelée à se prononcer sur le cas du général de Cornulier-Lucinière, se réunira dans la première quinzaine de janvier.

Mort de M^{me} Littré
Paris, 24 décembre. — Mme Littré, veuve d'Emile Littré, vient de mourir à l'âge de quatre-vingt-huit ans, après une courte maladie, à Cannes. Elle passait depuis de longues années les hivers dans cette ville, où elle habitait la villa Fantaisie.

La responsabilité des pharmaciens
Paris, 24 décembre. — Les pharmaciens qui ont vendu de la morphine à un malade sans ordonnance, ont été condamnés à 500 fr. d'amende, 2 mois de prison et 400 fr. d'amende pour abus de confiance et enfin 4,000 fr. de dommages-intérêts.

ACTUALITÉ



— Et pourquoi nous surprendra-t-on notre Noël cette année? — Papa dit que le petit Jésus n'est pas venu parce qu'il se serait fait arrêter par le Gouvernement!

A la Petite République
Paris, 24 décembre. — La Petite République publie, ce matin, les lettres suivantes, conséquence de la retraite de MM. Jaurès et Rouanet que nous avons annoncées hier :

« Cher Gérauld-Richard, « Nous saisissons l'occasion qui nous est offerte de vous témoigner notre vive sympathie et notre félicité de continuer, sous votre aimable direction, notre collaboration à la Petite République socialiste. « Fraternellement à vous, Jules Lejeune, Gaston Cagniard, Maurice Charney, Edmond Claris, D. Clauzel, Edmond Dégay, Gabriel Farjat, Roger Gaimard, Henry Honore, Louis Lumet, Théodore Massiac, Henri Pellier, Maurice Reynaud, Camille de Sainte-Croix, Albert Surier, Tibarra, Henri Turot, Urbach-Rivière, Raoul Vautier, Michel Zévaco. »

« Mes chers camarades, « Je vous remercie de votre précieux témoignage de sympathie. Continuons notre œuvre de démocrate et de propagande socialiste avec la même indépendance que par le passé. Spontanément d'ailleurs, la direction administrative m'a mis en main les moyens de contrôle et le mandat qui ne sont pas autorisés. « Les camarades qui ne sont pas autorisés, nous sommes au droit d'exiger. « Votre fraternellement dévoué, « GÉRAULD-RICHARD. »

Le procès de l'abbé Santol contre la Raison
Paris, 24 décembre. — La neuvième Chambre du tribunal correctionnel a rendu mercredi son jugement dans le procès en diffamation intenté par M. l'abbé Santol au journal la Raison. Le gérant a été condamné à 100 francs d'amende et 500 francs de dommages-intérêts. L'abbé Charbonnel, directeur de la Raison a été déclaré civilement responsable.

Un ordre du jour du général Peigné
Tours, 24 décembre. — Le général Peigné, commandant en chef des troupes aux ordres du service l'ordre du jour suivant : « Le général commandant le 9^e corps d'armée interdit, dans toute l'étendue du 9^e corps, aux militaires de tous grades, l'entrée des cercles catholiques et des chapelles y annexés qui ne sont pas autorisés. « Les commandants d'armes sont invités à assurer l'exécution immédiate du présent ordre. »

Angers, 24 décembre. — En conséquence de l'ordre du jour du général Peigné, le cercle catholique militaire d'Angers dirigé par l'abbé Chaplain, va disparaître.

A la Comédie-Française
Paris, 24 décembre. Le comité de la Comédie-Française a nommé, hier, sociétaires à trois, Mlle Thérèse Kobb et Mlle Cécile Sorel. Parmi les augmentations il faut signaler celle d'un demi-douzaine accordée à M. Albert Lambert et Paul Mounet, ce qui les met à part entière.

La peste à Rio-de-Janeiro
Rio de Janeiro, 24 décembre. — Le bulletin de la peste signale 7 décès, 13 nouveaux cas et 56 malades en traitement à l'hôpital.

L'expédition Charcot
Buenos-Ayres, 24 décembre. — Le Français, de l'expédition Charcot, a quitté Buenos-Ayres, se dirigeant directement vers Ushuaïa.

CHOSSES ET AUTRES
Entendu aux fauteuils d'orchestre, pendant un grand concert. « Superbe!... sublime!... je nage dans des flots d'harmonie!... » — Pourquoi ne dites-vous pas tout de suite que vous prenez un bain de son!... »

« La rose. Un gardien de la paix, s'adressant à un Chevalier de la Casquette : « Circules! allons, circules! — L'autre, digne : « Pardieu, sergent, pardieu... Le trottoir, c'est chez moi! »

L'AFFAIRE DREYFUS
Dreyfus désirerait un troisième conseil de guerre
Paris, 24 décembre. — La Lanterne publiait ce matin les renseignements suivants : « Si, comme il y a lieu de le croire, la commission donne un avis favorable à la révision, le garde des sceaux saisira aussitôt la Cour de cassation. « Il est donc probable que cette dernière se trouvera réunie aussitôt dès demain par le ministre de la Justice. »

« Nous pouvons ajouter, au sujet des débats qui s'engageront, des renseignements intéressants qui nous ont été fournis par un magistrat de la Cour de cassation. — Sans préjuger, nous a-t-il dit, de la relation qui interviendra, je crois pouvoir vous affirmer que la révision est ordonnée, la Cour de cassation reconvoquera le renvoi devant un nouveau conseil de guerre. « Dans la discussion qui s'est engagée à ce propos dans les journaux, a ajouté notre interlocuteur, on a fait valoir ce que nous pourrions appeler des considérations morales qui ont leur importance, mais qui ne tiennent pas devant les considérations juridiques. Or, juridiquement, le renvoi devant un conseil de guerre s'impose. « M^{me} Morand, qui doit soutenir la cause de Dreyfus devant la Cour de cassation, se refuse pour l'instant à toute déclaration et se montre rebelle aux interviews, mais un de ses amis nous a dit : « Une première fois, Dreyfus a demandé, par l'organe de son avocat, à être jugé par ses pairs; il n'a pas craint de façon de voir et son défenseur réclamera une nouvelle fois le renvoi devant la juridiction militaire. »

Un démenti du colonel du Paty de Clam
Paris, 24 décembre. — M. du Paty de Clam écrit au Temps : « Il y a une quinzaine de jours, un de vos rédacteurs est venu me demander si j'étais l'auteur ou l'inspireur d'articles signés « Scio » parus dans le Courrier de Versailles. Je lui ai répondu négativement et, supposant que mon démenti serait inséré dans le Temps, je ne me suis plus occupé de ce scandale. « Or, j'apprends que ce racontar continue à circuler. Je vous serais donc très obligé de le démentir en deux lignes dans vos colonnes. »

Dernière séance de la Commission de révision
Paris, 24 décembre. — La Commission de révision s'est réunie, à une heure, sous la présidence de M.

Durand, conseiller à la Cour de cassation, pour entendre les conclusions du rapport de M. Mercier, directeur des affaires civiles, sur la demande en révision faite par l'ex-capitaine Dreyfus. Avant de statuer sur ces conclusions, la Commission a fait introduire le capitaine Targe, officier d'ordonnance du général André, ministre de la guerre, qu'elle avait convoqué dès hier soir. Le capitaine Targe, qui a procédé avec le ministre de la guerre à l'enquête sur les faits qui ont motivé la demande actuelle en révision, avait apporté, avec lui, un assez volumineux dossier. L'exposé des recherches auxquelles il s'est livré et les explications qu'il était en état de donner aux membres de la Commission sur différentes pièces, ont rendu sa déposition assez longue.

La révision est décidée
Paris, 24 décembre. — On communique, dans la soirée, la note officielle suivante : « La Commission de révision s'est réunie de nouveau aujourd'hui, au Ministère de la justice, pour terminer l'examen de la requête de l'ex-capitaine Dreyfus et du mémoire du Ministre de la guerre. « A l'unanimité, la Commission a émis l'avis qu'il y avait lieu à révision. »

« Le DOSSIER SERA REMIS DEMAIN à M. le Procureur général près la Cour de cassation. »

La laïcisation de l'Enseignement

A LA COMMISSION
Ce qu'entend M. Combes par l'enseignement congréganiste. — Interdiction absolue, telle est la devise du gouvernement. — La question de l'enseignement secondaire ajournée. — Les craintes de M. Buisson. — Le président du Conseil n'ose pas montrer la carte à payer.

LE PROJET ADOPTÉ PAR LA COMMISSION
Paris, 24 décembre. — La commission de l'enseignement de la Chambre a entendu aujourd'hui M. Combes, président du Conseil, sur le projet tendant à la suppression de l'enseignement congréganiste. En réponse à diverses observations de M. Henri Brisson, président de la Commission, qui demandait si l'enseignement des divers ordres d'enseignement, qui figure à l'article premier est suffisamment précisé, le président du Conseil a déclaré qu'on pouvait modifier ce texte de la manière suivante : « L'enseignement de tout ordre et de toute nature est interdit aux congrégations. » Ce texte vise évidemment l'enseignement professionnel et même artistique.

M. Combes ajoute que le gouvernement en déposant son projet n'avait en vue que de continuer l'œuvre déjà commencée.

M. Combes, comme nous le faisons prévoir hier, a été historiquement de droit d'enseigner aux clergés séculiers, mais le combat de l'enseignement de l'enseignement secondaire viendra devant la Chambre. Plusieurs membres de la majorité de la Commission, notamment M. Buisson, ornaient que la loi soit tournée par les congréganistes au moyen de fausses sécularisations, demandant que le texte indique très nettement que la loi a pour objet de l'enseignement congréganiste et non l'enseignement congréganiste.

M. Combes ne croit pas qu'il soit possible de réduire le délai de cinq ans, prévu dans son projet, pour la disparition de l'enseignement congréganiste; il s'oppose absolument à ce qu'il soit réduit. Il faut du temps pour former le personnel laïque et, d'autre part, il faut tenir compte des nécessités financières.

Le montant de la dépense prévue au projet ne sera ni communiqué officiellement, ni communiqué au public. M. Combes répond qu'il ne peut y avoir de doute sur la portée du projet, qui est exactement celle indiquée par les membres de la majorité de la Commission.

Les congrégations mixtes seront obligées de demander une nouvelle autorisation, si elles veulent se consacrer à des œuvres charitables. M. Combes ne croit pas qu'il soit possible de réduire le délai de cinq ans, prévu dans son projet, pour la disparition de l'enseignement congréganiste; il s'oppose absolument à ce qu'il soit réduit. Il faut du temps pour former le personnel laïque et, d'autre part, il faut tenir compte des nécessités financières.

Le Président du Conseil accepte enfin de modifier ainsi qu'il suit, le paragraphe 3 de l'article 1^{er} du projet : « En conséquence, les statuts des congrégations exclusivement enseignantes sont et demeurent annulés. »

« Les statuts des congrégations mixtes sont annulés dans celles de leurs parties qui autorisent ces congrégations à se consacrer à l'enseignement. »

Après le départ du Président du Conseil, la Commission adopte l'ensemble du projet et nomme M. Buisson, rapporteur. L'intention de la Commission est que le rapport puisse être déposé, au plus tard, dans les derniers jours de janvier, de sorte que la discussion puisse commencer aussitôt et être terminée avant les élections municipales.

M. COMBES CONTRE LES PAUVRES
Paris, 24 décembre. — Sous ce titre, le Croix publie ce qui suit : « M. Combes, dans sa campagne anti-cléricale passionnée, ne recule devant aucune mesure, si invraisemblable qu'elle puisse paraître. « Nous apprenons de très bonne source qu'il vient de saisir le Conseil d'Etat d'un projet inouï. « Sous prétexte que l'on fait dans les églises des quêteuses pour certaines œuvres administrées et par des Sociétés privées ennemies des institutions démocratiques, il veut enlever à ces quêteuses le droit de solliciter les dons et les contributions faites dans les églises pour les pauvres par toute autre personne que par les représentants du bureau de bienfaisance. « Nous espérons que le Conseil d'Etat fera à ce projet directement dirigé contre les pauvres l'accueil qui mérite. »

AU CONGO FRANÇAIS
Réorganisation administrative des territoires
Paris, 24 décembre. — Le Ministre des colonies soumettra, très prochainement, au Conseil des ministres, un projet en préparation dans ses bureaux. Il s'agit de la division en trois gouvernements distincts de nos possessions du Congo et de l'Oubangui.

Le premier de ces gouvernements comprendrait la région côtière jusque vers le cap Segundo et aurait pour capitale Libreville; le deuxième comprendrait le reste de la côte et le cours inférieur du Congo, avec Brazzaville pour capitale. Enfin, du troisième dépendraient les territoires de la rive droite de l'Oubangui. Le siège du gouverneur serait à Gribingui ou à Bangui.

Des systèmes administratifs différents seraient appliqués à ces régions. C'est ainsi que le territoire de l'Oubangui serait administré en quelque sorte militairement, tandis que la région de Libreville jouirait des mêmes institutions que nos colonies de plein exercice.

liques à ces régions. C'est ainsi que le territoire de l'Oubangui serait administré en quelque sorte militairement, tandis que la région de Libreville jouirait des mêmes institutions que nos colonies de plein exercice.

LA GRÈVE DE L'ALIMENTATION

Les incidents de la nuit
Paris, 24 décembre. — Divers actes isolés de déprédation ont été encore commis, cette nuit, sur divers points de Paris, par des carriers en grève de l'alimentation; 14 manifestants ont été arrêtés pour violences et dégâts chez des boulangers; 15 individus ont été arrêtés, rue du Jour, après le bris d'une glace à la devanture d'une pâtisserie.

A deux heures du matin, des garçons de café ont brisé la glace de la devanture d'une boulangerie, 11, rue des Petits-Champs; ils ont été arrêtés. On a envoyé au dépôt un individu qui, à deux heures du matin, a tenté de briser la devanture d'une boulangerie, rue des Deux-Fontaines. Interrogé, il a déclaré que c'était dans le but de voler du pain.

Enfin, on signale d'autres actes de violence, commis dans les diverses communes de la banlieue. Ajoutons que toutes les tentatives isolées faites par les grévistes pour entraîner leurs camarades, ne semblent pas avoir eu une répercussion fâcheuse sur la fabrication du pain, et que, jusqu'à présent, les patrons ont pu suffire à la consommation avec leur personnel, sans recourir à la main-d'œuvre étrangère.

Les mesurés d'ordre prises hier par la police ont, d'ailleurs, été maintenues pour aujourd'hui. Afin d'être fixé sur le nombre approximatif des boulangers grévistes, le Préfet de police a fait demander, ce matin, aux 2,100 boulangers, le nombre des ouvriers qui avaient chomé cette nuit. On ne connaît ces résultats que dans le courant de la journée.

M. Lépine a, en outre, donné des instructions aux commissaires de police, pour que tous les individus arrêtés, qui seront inculpés de délits, tels que : outrages aux agents, tapage sur la voie publique, entrave à la liberté du travail, etc., soient immédiatement dirigés sur le dépôt.

Une réunion à la Bourse du travail
Paris, 24 décembre. — Les grévistes qui se sont tenus en permanence toute la nuit à la Bourse du travail ont tenu, ce matin, à onze heures, une grande réunion. Les assistants étaient assez peu nombreux. En attendant la formation du bureau, ils chantaient l'Internationale et d'autres refrains révolutionnaires.

Puis, M. Carlier a fait un exposé de la situation, et M. Bouquet a engagé les grévistes à imiter leurs camarades de Marseille, et à ne pas faire une grève platonique. Il a ensuite annoncé que la Confédération générale du travail allait, dès aujourd'hui, prendre la tête du mouvement, et invita les adhérents à s'unir à ceux de l'alimentation.

La sortie de la réunion a eu lieu à midi sans incidents.

Paris, 24 décembre. — A la réunion de ce matin, un des principaux orateurs a dit : « Cette nuit un véritable coup de force a été tenté contre les ouvriers; le détroit Combes a voulu montrer ainsi son amour du peuple; la Bourse du travail, où nous nous tenons en permanence, tandis que nos camarades en patrouille s'efforcent de faire leur devoir dans leurs quartiers respectifs, cette nuit, dit-je, la Bourse du travail a été entourée de cavaliers et de municipaux sur la place de la République. Elle est joie leur République! »

Et sur le boulevard Voltaire, et à toutes les issues, campaient les soldats de l'infanterie de marine. C'est une canaille infâme. Le gouvernement soutient les bureaux de placement et ne demande qu'à assurer ce qu'il appelle la liberté du travail à coups de baïonnettes. Eh bien, ne vous laissez pas intimider. A la force répondez par la force. Nous avions annoncé que notre grève ne serait pas platonique; il faut le prouver. Le vin est tiré; il faut le boire. Les ouvriers boulangers veulent sortir du pétrin! »

L'orateur en profite pour maudire l'armée et la patrie. A ce moment, un soldat en permission entre dans la salle. Sa présence est aussitôt acclamée. On le fait avancer jusqu'au pied de la tribune et on crie : « Vive le peuple! A bas l'armée! A bas la caserne! »

M. Bouquet a invité ensuite les camarades à descendre dans la rue et à ne pas reculer devant les violences.

L'APRÈS-MIDI
Paris, 24 décembre. — Les grévistes boulangers avaient annoncé pour cet après-midi, une grande manifestation sur les grands boulevards et place de l'Opéra, mais, comme hier, ils se sont bien gardés de se montrer. La place de l'Opéra était gardée par de nombreuses forces policières, sous la direction du préfet de police lui-même.

Tout stationnement était interdit. Comme hier des pelotons de gardes municipaux à cheval campaient dans la Cour de l'Opéra. Sur les boulevards, sillonnés à chaque instant par des patrouilles de gardes, stationnés par les divers groupes d'agents civils, mais de grévistes point.

Incidents
Par contre, dans différents quartiers que les grévistes appelaient leurs gars par la police, des incidents se sont produits. Rue Grégoire, un garçon charcutier a été pris à partie par un groupe de grévistes et a été mordu deshabillé; deux arrestations ont été opérées.

A cinq heures, une vingtaine de grévistes ont attaqué le magasin de M. Martinet, épicer-fruiter, à l'angle des rues Boule et Brignot; ils ont brisé une grande glace de devanture; deux des agresseurs ont été arrêtés et mis à la disposition de M. Bordes, commissaire de police.

Au square Saint-Pierre, une dizaine de chômeurs ont entouré un garçon livreur et l'ont brûlé. Rue Bonaparte, une dizaine d'arrestations ont été opérées pour tentative de débouchage.

Dans l'après-midi, un groupe d'une dizaine de grévistes pressés devant le poste central du 6^e arrondissement se dirigeant vers le Sénat, cinq ont été arrêtés et retenus au poste; trois ont déclaré être boulangers et deux autres sourriers.

Une délégation au Sénat
Une délégation de trois ouvriers boulangers est arrivée au Sénat. Elle a fait parvenir une lettre à M. P. Pic-Pic, sénateur d'Indre-et-Loire.

On continue à signaler de toutes parts les déprédations commises pendant la nuit par des équipes de grévistes. Aux Champs-Élysées, une cinquantaine de grévistes ont arraché des arbustes; dans les quartiers du centre, un grand nombre de devantures et de portants de cafés ont été brisés pendant la nuit. Les commerçants sont affolés. Une centaine de grévistes ont été arrêtés.

A LA BOURSE DU TRAVAIL
Nouveaux incidents
Paris, 24 décembre. — M. Touny, directeur de la police municipale, a fait renforcer le service d'ordre autour de la Bourse du Travail, où une douzaine d'arrestations ont été opérées dans le courant de l'après-midi.

La délégation du travail fait afficher manifestes sur manifestes. L'un, intitulé : Le Sénat affameur, se termine ainsi : « Vous tous, travailleurs, vous allez souffrir de ce coq